



RÈGLEMENT DE LA COURSE SOLIDAIRE « LES WITTELSHEIMOISES »

Article 1 – Objet de la manifestation

L'ASCA Wittelsheim Handball, en partenariat avec la Ville de Wittelsheim organise une course solidaire dans le cadre d'Octobre Rose, campagne nationale de sensibilisation au dépistage du cancer du sein.

Cette manifestation a pour objectif de promouvoir l'activité physique, la prévention et la solidarité.

La manifestation se déroulera le dimanche 11 octobre à 10h, avec un départ et une arrivée située sur l'ancienne plateforme du skate-park derrière la MJC de Wittelsheim.

Article 2 – Conditions de participation

La manifestation est ouverte à toute personne souhaitant participer sans minimum d'âge pour les mineurs.

Les mineurs peuvent participer sous réserve d'être accompagnés d'un adulte.

Chaque participant reconnaît être en capacité physique de réaliser le parcours proposé.

Procéder à une l'inscription sur la plateforme dédiée.

Article 3 – Parcours

Le parcours est d'environ 5 kilomètres sur chemin forestier.

Il pourra être effectué :

- en courant ;
- en marchant.

Le parcours sera balisé et des signaleurs assureront la sécurité aux principaux points de passage.

Les participants devront impérativement respecter le parcours défini par l'organisation.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage, accident ou incident survenu du fait du non-respect, par un participant, du parcours balisé et

des consignes de sécurité communiquées par l'organisation. Tout participant s'écarter du parcours défini le fait sous sa seule responsabilité.

Article 4 – Inscriptions

Le montant de l'inscription est fixé à 13 € par participant à partir de 16 ans.

- T-shirt officiel de la manifestation inclus, sous réserve d'une inscription effectuée avant le 13 septembre. Au-delà de cette date, l'organisateur ne pourra plus garantir la disponibilité des t-shirts et aucune commande supplémentaire ne pourra être prise en compte ;

Lors de l'inscription, les participants ont également la possibilité :

- d'effectuer un don complémentaire, d'un montant libre, afin de soutenir la cause portée par la manifestation.

Les inscriptions s'effectuent exclusivement en ligne sur la plateforme dédiée accessible à l'adresse suivante :

[Les Wit https://www.helloasso.com/associations/asca-wittelsheim-handball/evenements/les-wittelsheimois-2026-telsheimois-2026-ASCA-WITTELSHEIM-HANDBALL](https://www.helloasso.com/associations/asca-wittelsheim-handball/evenements/les-wittelsheimois-2026-telsheimois-2026-ASCA-WITTELSHEIM-HANDBALL)

L'inscription est nominative et ne peut être cédée à un tiers.

Toute inscription ne sera considérée comme définitive qu'après validation du formulaire d'inscription et paiement des droits d'inscription, le cas échéant.

Article 5 – Certificat médical

Conformément à la réglementation applicable aux courses non chronométrées et sans classement, aucun certificat médical n'est exigé.

Chaque participant déclare toutefois être apte à pratiquer une activité physique.

Article 6 – Sécurité

Les participants s'engagent à respecter :

- les consignes de l'organisation ;
- les bénévoles et signaleurs ;
- le code de la route lorsque le parcours emprunte la voie publique.

L'organisation pourra exclure tout participant dont le comportement mettrait en danger sa sécurité ou celle des autres.

Article 7 – Assurance

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile.

Chaque participant est invité à vérifier qu'il bénéficie d'une assurance responsabilité civile personnelle ainsi que, le cas échéant, d'une assurance individuelle accident.

Article 8 – Droit à l'image

Des photographies et vidéos pourront être réalisées pendant la manifestation.

Sauf opposition écrite formulée avant le départ, les participants autorisent gratuitement les organisateurs ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser leur image pour toute communication relative à la manifestation (site internet, réseaux sociaux, presse, supports de communication) dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 9 – Protection des données personnelles

Les informations recueillies lors de l'inscription sont utilisées uniquement aux fins de l'organisation, de la gestion et du suivi de la manifestation, ainsi que, le cas échéant, de sa communication, dans les conditions prévues à l'article 8 du présent règlement.

L'organisateur est responsable du traitement des données ainsi collectées. Les données sont conservées le temps nécessaire à la bonne organisation de la course, ainsi que pour la communication des courses à venir, sauf obligation légale de conservation plus longue.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation du traitement de ses données, ainsi que d'un droit d'opposition, qu'il peut exercer par mail : ascawittelsheimhandball@gmail.com, indiquant votre nom, prénom et date de naissance.

Article 10 – Annulation

En cas de force majeure, de conditions météorologiques défavorables, de décision des autorités compétentes, de tout autre fait lié à l'intérêt général ou de toute autre circonstance mettant en péril la sécurité des participants, l'organisateur pourra modifier le parcours, reporter ou annuler la manifestation, sans que cela n'ouvre droit à une indemnisation.

Article 11 – Responsabilité

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages, vols ou pertes d'objets personnels survenus à l'occasion de la manifestation, sauf faute prouvée de leur part.

Il décline également toute responsabilité en cas de dommage, accident ou incident résultant du non-respect, par un participant, du présent règlement, du parcours balisé, des consignes de sécurité ou des instructions de l'organisation, ainsi qu'en cas de comportement inapproprié ou dangereux de sa part.

Il décline enfin toute responsabilité en cas de fausse déclaration du participant ou, s'agissant d'un mineur, de son représentant légal, notamment relative à son état de santé, à son aptitude physique ou à toute information requise lors de l'inscription, chaque participant demeurant seul responsable de l'exactitude des informations communiquées.

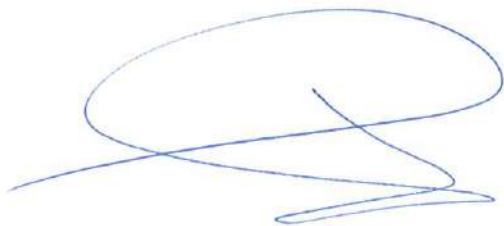
Article 12 – Acceptation du règlement

Toute inscription entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

L'organisateur se réserve le droit de prendre toute décision nécessaire au bon déroulement de la manifestation.

Fait à Wittelsheim le 18/08/2026

ASCA WITTELSHEIM HANDBALL

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke and a small flourish at the end.

Le Président
Christophe Pozzi